

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2022

Présents : Mmes, ALET, BASTIDE, CALMELS, COUVIGNOU, DURAND, RISPOSI  
MM. ARSAC, BONNEFOUS, CALVET, DIEUDE, FORESTIER, MONTOYA, ROMIGUIERE, TEULIÈRE,  
VENE

Excusés : Mmes BERGOUGNOUX, BOUYSSI, CAZOR, M. GAYRARD

Monsieur Clément Teulière est désigné secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 13 avril 2022**
- **Tarifs Ecole**

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie CALMELS, adjoint en charge des affaires scolaires. Mme CALMELS informe que suite à la réunion de la commission affaires scolaires du 7 juin 2022 il a été décidé de mettre en place des animations durant les temps de garderie : matin, midi et soir afin d'assurer un accueil plus qualitatif encadrés par des animateurs de l'AGAS secondés par les agents communaux.

Au vu de l'augmentation du prix d'achat du repas de la cantine et la mise en place d'un accueil animations pendant le temps périscolaire, la commission propose une augmentation des tarifs en fonction du quotient familial :

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS	Cantine	Garderie forfait		Garderie présence	
		1 <sup>er</sup> enf	2 <sup>nd</sup> enf	matin	soir
A	2.80 €	15 €	15 €	0.70 €	1.00 €
B	3.30 €	20 €	15 €	1.00 €	1.50 €
C	3.80 €	25 €	15 €	1.30 €	1.80 €

Etude surveillée : 7€ par période

Après délibérations le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la proposition de nouvelle organisation du temps périscolaire avec l'intervention d'animateurs de l'AGAS
- la nouvelle tarification telle que présentée ci-dessus

- **Subvention exceptionnelle à l'APE**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'APE de l'Ecole des 4 rives. En effet deux sorties sont prévues pour les enfants, à Belcastel pour les élémentaires et à Vors pour les maternelles, les membres de l'APE demandent si la Mairie peut financer les transports qui s'élèvent à 1050€ pour les 2 sorties, les 2 années de covid ayant limité les manifestations qui permettaient de rentrer de l'argent

Après délibérations le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour verser une subvention exceptionnelle de 1050€ à l'APE de l'Ecole des 4 rives pour financer les transports des sorties scolaires

- **Convention avec le Conseil Départemental pour les travaux sur la RD 212**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental propose dans le cadre des travaux qui vont être réalisés la signature d'une convention pour la gestion et l'entretien des aménagements de sécurité au niveau des carrefours avec l'avenue de Bellevue et l'avenue des Métiers, en agglomération, sur la commune du Monastère, sur la route Départementale n°212

La convention a pour objet de préciser les conditions d'entretien des 2 plateaux traversant, de la signalisation, des trottoirs, des abords et chemins piétonniers et des espaces dans l'emprise du domaine public de la RD 212.

Elle définit les obligations respectives du Département et de la Commune pour la maintenance, l'entretien et le renouvellement ultérieur des ouvrages créés ou modifiés dans le cadre de cette opération.

La convention est conclue pour une durée de 30ans renouvelable par tacite reconduction.

Après délibérations, les membres du conseil municipal approuvent la convention proposée par le Conseil Départemental et autorise Mr le Maire à la signer.

- **Convention de partenariat avec Rodez Agglomération dans le cadre de l'adhésion au SIG du SMICA**

Monsieur le Maire informe qu'actuellement le SIG (cadastre informatisé) est géré par Rodez Agglomération est mis à disposition des communes membres, mais ce système ne répond plus aux besoins de l'ensemble des services et des communes. En conséquence Rodez Agglomération adhèrera au 1<sup>er</sup> juillet au SIG du SMICA.

Le coût total annuel fixé par le SMICA pour Rodez Agglomération est de 21 350 € pour l'année 2022. En bureau d'agglo il a été décidé que la participation des communes serait de 50% au prorata de leur nombre d'habitants (Le Monastere 212.86 pour l'année 2022).

Une délibération de la commune est nécessaire pour la signature de la convention de partenariat entre Rodez Agglomération et la commune qui précise les conditions techniques et financières.

Après délibération les membres du conseil municipal autorisent

- Mr le Maire à signer la convention de partenariat avec Rodez Agglomération pour l'adhésion au SIG du SMICA
- Donne un avis favorable au versement de la participation financière de la commune à Rodez Agglomération.

- **Dématérialisation de la publicité des actes**

Monsieur Le Maire explique que à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la dématérialisation des actes des collectivités (arrêtés, délibérations..) devient le mode de publicité de droit commun.

A titre dérogatoire les communes de – 3500 habitants ont la possibilité de délibérer pour choisir le mode de publicité qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

- L'affichage
- La publicité sur support papier
- La publicité électronique sur le site internet de la commune

Après délibération les membres du conseil municipal décident de ne pas déroger et de dématérialiser la publicité les actes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

- **Marché travaux Ecole : avenant 1 lot 9 Boissonnade**

Monsieur Le Maire indique que l'entreprise Boissonnade titulaire du lot 9 : faux plafond, du marché de travaux de l'Ecole vient d'être racheté par la société GCA Isolation. La commune doit délibérer pour autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°1 au marché pour accepter le changement de titulaire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer l'avenant 1 du lot 9 du marché de travaux de mise en accessibilité et réaménagement de l'école des 4 rives.

- **Amélioration énergétique Salle polyvalente**

Monsieur Le Maire indique que dans un souci de faire des économies d'énergie mais également pour répondre aux mises aux normes demandées par la Fédération sportives et notamment le Badminton il est nécessaire d'améliorer l'éclairage de la salle polyvalente du complexe du Puech.

Une étude faite va être faite sur la mise en place d'un système de régulation et de contrôle de l'éclairage et du chauffage pour gérer au mieux les consommations d'énergie.

Après délibération les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à :

- effectuer l'étude énergétique
- lancer l'appel d'offre et attribuer le marché
- demander les subventions

- **Centre social : changement du système de chauffage**

Mr le Maire indique que la chaudière commune à la Mairie et au Centre social est très ancienne et le système de chauffage très énergivore. Une étude est en cours pour trouver le système le mieux adapté. Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Mr le Maire à lancer l'appel d'offre, attribuer le marché et demander les subventions

Après délibérations le conseil municipal après avoir procédé au vote, avec 16 voix pour et 1 abstention à autoriser Mr le Maire :

- Lancer l'appel d'offre
- Attribuer le marché
- Demander des subventions

Pour le changement de système de chauffage au bâtiment Mairie-Centre social

- **adhésion au CAUE**

Mr le Maire propose que la commune adhère au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Cette adhésion qui s'élève à 250€ par an permettrait à la commune de faire appel à cet organisme dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du cœur du village.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la commune au CAUE et autorise M. le Maire :

- à signer tout document nécessaire à cette adhésion
- à verser la somme annuelle demandée pour l'adhésion 250 € pour l'année 2022

- **Convention avec ENEDIS pour enfouissement des lignes électriques**

- Mr le Maire indique qu'Enedis vient d'envoyer en Mairie une convention de servitude de passage sur la parcelle AL 369 appartenant à la commune pour suite à l'enfouissement d'une ligne souterraine.

- Après avoir entendu les explications de Mr le Maire les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Mr le Maire à signer la convention de servitudes de passage avec Enedis